

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la Justice

## **Arrêté du 10 mars 2023 relatif à la composition de la formation spécialisée du comité social d'administration de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse Rhône-Ain**

**NOR : JUSF2307783A**

Le directeur territorial de la protection judiciaire de la jeunesse Rhône-Ain,

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le décret n°2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2022 modifié portant création des comités sociaux d'administration relevant du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 17 juin 2022 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de dialogue social du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 20 juin 2022 relatif au mode de désignation des représentants du personnel aux instances de dialogue social relevant du ministère de la justice ;

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats des élections organisées du 1er au 8 décembre 2022 pour la composition du comité social d'administration institué auprès du directeur territorial de la protection judiciaire de la jeunesse Rhône-Ain ;

**ARRETE :**

### **Article 1er**

Sont élues représentants du personnel au sein de la formation spécialisée du comité social d'administration de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse Rhône-Ain les personnes suivantes :

*Pour la Confédération générale du travail – Protection judiciaire de la jeunesse (CGT- PJJ) :*

- |                                       |   |
|---------------------------------------|---|
| <input type="checkbox"/> Titulaires : | Madame Christine VINCENT<br>Monsieur Frédéric PASTRE<br>Monsieur Alexandre FLORIN<br>Monsieur Mario DA COSTA<br>Madame Mélanie LETTER |
| <input type="checkbox"/> Suppléants : | Madame Gwenaëlle DAVID<br>Madame Séverine CARLIER   |

Madame Léa DIDIER-LAURENT  
Madame Céline ROY  
Monsieur Rédoine EL HAMADI

*Pour le Syndicat national des personnels de l'éducation et du social – Protection judiciaire de la jeunesse – Fédération syndicale unitaire (SNPES- PJJ/ FSU) :*

- Titulaires : Madame Ariane RONGY  
Monsieur Jean-Marc FUEYO
  
- Suppléantes : Madame Salomé LARROQUE  
Madame Christelle RITTAUD

### **Article 2**

Les mandats des représentants mentionnés ci-dessus prennent effet à compter de la publication du présent arrêté.

### **Article 3**

Le directeur territorial de la protection judiciaire de la jeunesse Rhône-Ain est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 10 mars 2023.

**Le directeur territorial  
de la Protection judiciaire de la jeunesse Rhône-Ain,  
Matthieu MONTIGNEAUX**

